



Bonjour,

Voici des informations importantes en lien avec la fin de l'année scolaire.

Horaire des évaluations de fin d'année

L'horaire des sessions d'évaluation de fin d'année MAI et JUIN 2025 pour tous les élèves se trouve sur notre site Internet à l'adresse suivante :

<https://academie-de-roberval.cssdm.gouv.qc.ca/communications-aux-parents/> - Section Examens de fin d'année

N'oubliez pas que la présence aux évaluations de fin d'année est obligatoire, le bulletin Info-Parents no 10 vous a été envoyé à ce sujet.

Unités requises pour l'obtention du DES et fin du déboulage automatique

Le CSSDM vous informe des aspects importants concernant le système de promotion des élèves au 2^e cycle du secondaire.

Promotion par matière au 2^e cycle

À compter de l'année scolaire 2024-2025, la directive du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) entourant la promotion par matière au 2^e cycle du secondaire est d'application obligatoire. Aucune exception ne sera dorénavant permise par le ministère.

Pour les élèves de 3^e ou 4^e secondaire, le passage d'une année à l'autre devra s'effectuer par matière pour le parcours de formation générale.

En d'autres termes, pour passer de la 3^e à la 4^e secondaire, ou de la 4^e à la 5^e secondaire, un élève **doit avoir réussi tous ses cours** avec une note d'au moins 60 %.

Cela signifie que les élèves ayant échoué une matière à la fin de la présente année scolaire devront prendre les moyens nécessaires pour assurer leur réussite et obtenir les unités requises.

Fin du déboulage automatique dès cette année

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a aussi annoncé la fin du *déboulage**, **c'est-à-dire la reconnaissance automatique des unités pour une matière, à compter de l'année scolaire 2024-2025.**

Par le passé, certains établissements permettaient à des élèves de 5^e secondaire de suivre une matière non réussie en 4^e secondaire. Par exemple, si l'élève réussissait le cours de 5^e secondaire, il obtenait les crédits pour la matière non réussie en 4^e secondaire par un *déboulage**.

À partir de l'année scolaire 2024-2025, un élève en échec dans une matière en 3^e ou 4^e secondaire qui passerait au niveau supérieur sans avoir réussi la matière précédente ne pourra plus bénéficier de la reconnaissance automatique des crédits pour cette matière. Cela pourrait avoir un impact sur les possibilités d'obtention de son diplôme d'études secondaires (DES).

Échec à la fin de l'année : les options

Lorsque l'élève échoue à la fin de l'année scolaire, il peut avoir la possibilité de reprendre un cours (1) de rattrapage pendant la session d'été ou encore de faire une reprise d'épreuve sans cours, à condition de remplir certains critères spécifiques et que le cours soit offert en session d'été.

Spécifiquement pour l'Académie De Roberval, l'élève ne peut pas reprendre un cours échoué lors de l'année suivante à notre école. La spécificité de l'école et son organisation scolaire ne le permettent pas. Advenant cette

situation, les parents seront rencontrés et les scénarios possibles pour la suite seront expliqués. Cela pourrait impliquer un changement de milieu scolaire.

Conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) en formation générale des jeunes, l'élève doit accumuler 54 unités en 4^e et 5^e secondaire, dont au moins 20 unités en 5^e secondaire.

Les matières suivantes doivent être réussies :

- Mathématique - 4^e sec (CST ou SN)
- Science et technologie - 4^e sec
- Histoire du Québec et du Canada - 4^e sec
- Arts plastiques - 4^e sec
- Français - 5^e sec
- Anglais - 5^e sec
- CCQ ou éducation physique - 5^e sec

Mesures pour assurer la réussite

Ces nouvelles mesures rappellent l'importance de toutes les matières dans le parcours scolaire de l'élève. Les parents, en tant que collaborateurs clés, jouent un rôle crucial dans le suivi de la réussite scolaire de leur enfant. Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures de soutien avant de constater un échec à la fin d'une année scolaire. Nous vous encourageons à rappeler à votre enfant que l'engagement et la persévérance dans ses études sont essentiels.

L'école assure également une vigilance constante pour la réussite de chaque élève tout au long de son parcours. Les progrès dans toutes les matières seront suivis afin d'identifier rapidement les besoins d'accompagnement et éviter tout échec.

Notre équipe pédagogique est disponible pour accompagner chaque élève dans sa réussite éducative. Toutefois, chaque élève doit dans un premier temps se mobiliser en ce sens.

Consultation du relevé de notes du ministère en 4^e et 5^e secondaire

Finalement, nous tenons à vous rappeler l'importance en 4^e et en 5^e secondaire de prendre connaissance du relevé des apprentissages du ministère, qui sera rendu disponible en juillet 2025.

Ce relevé est d'une grande importance puisqu'il confirme ou non la réussite de votre enfant. Par le passé, nous avons constaté que plusieurs élèves et parents ne consultaient pas le relevé pendant l'été. Ce n'est qu'à la rentrée scolaire qu'ils constataient l'échec de leur enfant dans une ou plusieurs matières.

- Les modalités d'accès au relevé des apprentissages du MEQ et les informations relatives à l'offre des cours d'été 2025 sont accessibles sur le site du CSSDM :

<https://www.cssdm.gouv.qc.ca/secontaire/cours-ete/>

Nous vous remercions de votre collaboration et restons disponibles pour toute question concernant le cheminement scolaire de votre enfant.

Académie De Roberval

514 596-5523

<https://academie-de-roberval.cssdm.gouv.qc.ca/>